



R é p u b l i q u e f r a n ç a i s e

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN DE BARON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2017

Nombre membres élus : 19
Nombre membres élus en exercice : 19
Présents : 11
Représentés : 03
Suffrages exprimés : 14

SEANCE DU 27 juin 2017
L'an deux mil dix-sept le 27 juin à 19 heures
Le Conseil Municipal de Saint-Quentin de Baron,
Vu les articles L.2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jack ALLAIS, Maire.

PRESENTS :

Date de la convocation : 21 juin 2017

Jack ALLAIS, maire,
Stéphanie DUPUY, Marie-Françoise DUMAIL-LUREAU, adjointes au maire ;
Philippe GRACIEUX, Nadia DEMPTOS-COUSSIRAT, Sylvie MARIONNAUD, Pascal TRONCA, Ludovic TEYCHENEY, Cyril LUBOUCHKINE, Hervé LAROCHE, Hélène ANGUENOT, conseillers municipaux.

ABSENTS :

Marc CHERRIER - Jean-Claude JOUBERT - Alain DURAND - Sylvie CABONI - Fabiola ARLET - Marie-Céline FREDEFON - Jean-Christophe BRICARD - Nathalie MAHEVAS

PROCURATIONS :

Marc CHERRIER donne procuration à Stéphanie DUPUY
Sylvie CABONI donne procuration à Philippe GRACIEUX
Fabiola ARLET donne procuration à Cyril LUBOUCHKINE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic TEYCHENEY

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.
Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté en tenant compte de la remarque formulée par Monsieur LAROCHE.

**DELIBERATION
N° 2017-06-27-24**

**FINANCES – CONVENTION D'APPLICATION 2017
ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS D'AQUITAINE – DEMANDE
DE SUBVENTION**

La parcelle du Normandin, située sur la commune de Saint-Quentin de Baron, a fait l'objet, en 2005, d'une transplantation conservatoire du patrimoine végétal local avec, entre autres, deux espèces bénéficiant d'une protection réglementaire au

niveau national : *tulipa agenensis et anemone coronaria*.

Afin de garantir le maintien de la diversité biologique au sein de la parcelle et d'assurer la conservation des espèces transplantées, un plan de gestion de ce terrain expérimental a été réalisé sur la base d'un partenariat entre le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le Conservatoire d'Espaces Naturels Aquitaine et la commune.

Par délibération n°2014-06-20-04 du 20 juin 2014, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à renouveler le plan quinquennal « 2014-2018 » et à signer la convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Aquitaine.

L'année 2017 correspond à la quatrième année d'application du 2^{ème} plan quinquennal. Le montant total du plan de gestion 2017 s'établit à 2 626 € selon le détail suivant :

Libellé	Montant
Rédaction du rapport d'activité	606, 25 €
Suivi floristique	242, 50 €
Mobilisation des partenaires scientifiques et techniques	242, 50 €
Animation d'un comité de suivi	727, 50 €
Mise en œuvre pratique, manuelle et mécanique	80,00 €
Suivi travaux manuels et mécaniques	485,00 €
Intégration à la communication générale	242,50 €
TOTAL	2 626, 25 €

Le plan de financement 2017 prévisionnel est le suivant :

Partenaires	Montant	Pourcentage
Commune de Saint Quentin de Baron	984,84 €	37.5 %
Conseil Départemental de la Gironde	1 641,40 €	62.5 %
TOTAL	2 626,25 €	100 %

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'application 2017 entre la commune de Saint Quentin-de-Baron et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, d'approuver le financement prévisionnel de l'opération et d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention la plus favorable possible auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention d'application 2017 entre la commune de Saint Quentin-de-Baron et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine,
- APPROUVE le financement prévisionnel de l'opération ci-dessus
- AUTORISE monsieur le maire à solliciter la subvention la plus favorable possible auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

L'état des produits irrécouvrables de l'exercice 2017 du budget principal est soumis au conseil municipal. Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeurs pour un montant de 664.79 €.

Ces produits, n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Il est précisé que l'admission en non-valeurs de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de Monsieur le Trésorier, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- APPROUVE l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant total de **664.79 €** ;
- DECIDE que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas de changement de situation financière des débiteurs ;
- DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 du chapitre 65 du Budget principal de l'exercice 2017.

Toiture école

Des fuites d'eau importantes ont été constatées sur la partie la plus ancienne de la toiture de l'école maternelle qui couvre une classe et une partie des dortoirs. Deux bâches ont été posées pour résoudre provisoirement le problème. Il convient de remplacer des tuiles anciennes endommagées par le gel.

P.P.M.S. (plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs)

Le groupe scolaire est équipé d'une alerte par sirène pour le confinement, d'une alerte par sonnerie pour l'évacuation incendie et nous souhaiterions mettre en place une alerte silencieuse par flash lumineux pour l'intrusion.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'ensemble de ces travaux dans le groupe scolaire.

Le montant des travaux s'élève à 20 723.20 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Partenaires	Montant (HT)
Commune de Saint Quentin de Baron	5 601.20 €
D.E.T.R.	2 170.00 €
Conseil Départemental	12 952.00 €
TOTAL	20 723.20 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à solliciter les partenaires afin d'obtenir les subventions les plus favorables possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions relatives à ces projets.

DELIBERATION
N° 2017-06-27-27

EQUIPEMENT NUMERIQUE CYCLE 2 – DEMANDE
DE SUBVENTION

Aujourd'hui les Technologies de l'Information et de la Communication sont présentes dans toutes les écoles pour les missions d'administration comme d'enseignement.

Leur mise en œuvre est incontournable, c'est pourquoi, l'école maternelle de la commune a été équipée de matériel numérique durant l'année 2016.

Il convient aujourd'hui de doter l'école élémentaire, cycle 2 du matériel informatique adapté aux besoins en cohérence avec les grands objectifs et l'organisation mise en place dans le système éducatif.

Le projet d'équipement informatique de l'école a pour objectifs :

- La desserte des réseaux de télécommunication au sein des bâtiments
- Les équipements matériels et logiciels
- L'assistance et la maintenance.

Le montant de cette opération d'investissement est de 10 967.00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Partenaires	Montant (HT)
Commune de Saint Quentin de Baron	5 484.00 €
Conseil Départemental	5 483.00 €
TOTAL	10 967.00 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir la subvention la plus favorable possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- Autorise monsieur le maire à solliciter la subvention relative à ce projet.

Questions diverses :

Rythmes scolaires - Ecole :

Madame Dupuy :

Pour l'année scolaire 2017/2018, rien ne changera ni au niveau des TAP ni de l'organisation de la semaine.

Une réunion va avoir lieu avec la CALI à ce sujet.

La commission école se réunira afin d'envisager l'avenir et un questionnaire sera transmis aux parents à la rentrée afin de recueillir leurs avis.

Monsieur Allais :

La CALI ayant la compétence transport, nous ne pouvons rien décider seuls en ce qui concerne la semaine de 4 jours ou 4.5 jours. D'autant que le fonds d'amorçage est maintenu encore pour cette année afin d'aider les communes dans les activités TAP.

Dans tous les cas, la concertation primera.

Monsieur Laroche demande si les enfants seront consultés.

Madame Dupuy : oui les enfants sont consultés quant aux activités qu'ils ne souhaitent pas faire.

Monsieur Laroche demande ce qu'il en est avec les TAP espagnol à la rentrée.

Madame Dupuy déclare que la commission école a fait comprendre à l'intervenant que les TAP n'avaient pas vocation à être « un cours d'espagnol », mais devaient rester une « activité ludique ».

Madame Dupuy : indique que les effectifs en maternelle sont en augmentation pour la rentrée, d'où la modification d'un CP en Grande Section/CP.

A ce jour, il n'y a pas d'ouverture de classe annoncée.

Monsieur Allais : informe qu'un rendez-vous a été pris avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'accompagner la commune dans le projet d'agrandissement et de restructuration du groupe scolaire.

Madame Dupuy informe que le jour de la kermesse, un dictionnaire sera offert aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}.

Pour rappel : kermesse le 30 juin.

Festivités des associations :

Madame Demptos :

- Vide grenier : bon retour
- Fête du rugby : très bonne journée
- Fête de la musique : nous n'avons pas encore tous les retours. Des glaces nous ont été demandées à plusieurs reprises, mais c'est très compliqué à gérer
- 19 et 20 août 2017 « fête du Moulin » au bourg.

Elections :

Monsieur Allais remercie toutes les personnes qui se sont investies pour ces journées. Un manque de participation est à déplorer au niveau national.

Location des salles :

Monsieur Tronca déclare que tout se passe bien.

Des chaises et des tables ont été achetées pour le stade et la salle municipale.

Remerciements à Madame Marionnaud, Monsieur Tronca, Madame Demptos et Madame Dupuy pour leur disponibilité.

Viticulture :

Un recensement des pertes suite au gel sur la commune a été demandé par la CALI. Monsieur Teycheney est chargé de réactualiser les informations sur les exploitations communales.

Monsieur Allais participera au congrès sur la viticulture au palais des congrès le 06 juillet et fera remonter « l'état des lieux » de Saint Quentin de Baron.

Concert néo nazi :

Monsieur Allais rappelle l'histoire des événements de ce concert prévu le 10 juin 2017.

- Mars 2017 : appel anonyme prévenant qu'un concert était prévu sur la commune
- Plusieurs appels ont suivi, une telle manifestation était intolérable sur le territoire communal
- Plusieurs tentatives pour faire bouger les choses, arrêté du maire interdisant d'un tel concert qui devait se tenir chez un privé
- Soutien du Sous-Préfet et de la gendarmerie
- Jeudi 08 juin un rassemblement s'est tenu sur le site (peu de monde, quelques élus présents)
- Le concert s'est finalement tenu à Bordeaux.

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Monsieur Allais informe qu'une commission a été créée, elle a 9 mois pour faire son travail. La question est de savoir ce qui va revenir à la commune.

Panneau numérique :

En cours. Installation vraisemblablement pour la rentrée.

La Lanterne :

Les commerçants ne financent plus, la convention est à casser. Un autre prestataire a été contacté pour une parution 2-3 ou 4 fois dans l'année à des moments clés.

Services techniques :

Un agent a été recruté en renfort de l'équipe pour le nettoyage du village, en particulier le bourg. Le « zéro phyto » pose le problème du désherbage, certains maires ont pris des arrêtés pour que chacun entretienne devant sa porte.

Décès de Madame Fabienne Nardi :

Le C.C.A.S. a fait réaliser une gerbe pour les obsèques de Fabienne et une enveloppe est ouverte au secrétariat au bénéfice de ses enfants.

Fin de la réunion 20h15.